



## Étage surélevé sans permis de construire

Par **fredo**, le **15/06/2008** à **21:37**

bonjour,

J'ai acheté une maison de village il y a 5 ans, l'ancien propriétaire avait créé un 3ème étage supplémentaire couronné par un toit et une terrasse sur une partie de cette maison. Le toit d'origine est resté sur une petite partie de la maison et s'arrête au 2ème étage.

La création du 3ème étage et de la terrasse ont été réalisés sans permis de construire.

Un voisin jaloux qui entreprend des travaux sans autorisation me menace d'entreprendre une action contre moi par rapport à cet étage sans permis de construire, si je venais à m'opposer à ces travaux (chantage).

En qualité de propriétaire, quels risques j'encoure sachant que j'ai acheté cette maison devant notaire sans le savoir. Est-ce trop tard pour obtenir ce permis de construire? La mairie peut-elle le refuser?

Merci pour votre réponse.